

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 août 2018

L'an deux mille dix-huit le quatre août à 10h00, le Conseil Municipal de la commune de Chamboulive, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Noël MARTINIE, Maire.

Date de convocation : 27 juillet 2018

Secrétaire de séance : Marion NEYRAT-DUSSON

Etaient présents : Noël MARTINIE, Isabelle DOULCET, Jean-Luc RONDEAU, Marion NEYRAT-DUSSON, Bernard GOURINEL, Annie GAUVREAU, Thierry MARANDE, Julie LUC, Olga SAMOÏLENKO, Pierre COULOUMY, Marie-Josée LEYRAT, Marc DANDALEIX.

Etaient excusés : Betty DESSINE, Elina MALETERRE et Olivier MARTINIE.

Avait donné pouvoir : Elina MALATERRE à Noël MARTINIE et Olivier MARTINIE à Isabelle DOULCET

Affaires délibérées

Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Création d'un poste d'Agent de maîtrise au 1^{er} décembre 2018 et suppression d'un poste d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'à la suite d'un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 27 juin 2018, un agent de la commune peut prétendre au grade d'Agent de maîtrise et qu'il conviendrait de créer un poste à compter du 1^{er} décembre 2018 pour répondre aux nécessités de service.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette nécessité et acceptent de créer au 1^{er} décembre 2018 un poste d'Agent de maîtrise à temps complet.

Ils décident de supprimer à cette même date un poste d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Monsieur le Maire est chargé de procéder à l'ensemble des démarches règlementaires et à la nomination en découlant.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2018 et suivants.

Approbation du Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 avec le Département

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2018-2020.

Collectivité de proximité, le Département est le garant de l'aménagement et du développement équilibré des territoires. Pour assurer cette cohésion territoriale, il développe des programmes pour le réseau routier, l'attractivité, le tourisme, l'habitat, les services au public, l'emploi, le bien vivre ensemble des corréziens et le numérique avec le programme « Corrèze 100% fibre 2021 » donnant accès au très haut débit pour tous et partout en Corrèze.

Depuis 2015, il a fait de l'aide aux collectivités une priorité pour l'aménager, équiper et développer la Corrèze tout en soutenant l'activité économique et l'emploi. Sur la période 2015-2017, 38,3 millions d'euros d'aides départementales ont ainsi été accordées aux communes et intercommunalités.

Dans un contexte territorial renouvelé, et devant l'incertitude sur l'évolution des financements de l'Etat, le Département se doit d'apporter aux collectivités une visibilité claire afin de planifier leurs projets et leurs financements sur les 3 ans à venir.

Après une large concertation, le Département a souhaité renforcer son partenariat pour accompagner les projets prioritaires de chaque collectivité. Sur la période 2018-2020, il mobilise une enveloppe de 40 millions d'euros pour les aides aux communes et intercommunalités, soit 1,7 millions d'euros de plus que sur les 3 années précédentes.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Monsieur le Maire présente au Conseil le Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le Contrat de Solidarité Communale 2018-2020 avec le Département,
- autorise le maire à signer ce contrat

Profil baignade - Choix du bureau d'études

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'il avait été décidé et budgétisé la réalisation d'un profil baignade de l'étang de la Fontalavie.

Monsieur le Maire indique que la prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) confiée à la Cellule Opérationnelle Rivière (COR) de Tulle Agglo doit être assurée par le Syndicat Intercommunal de l'Aménagement de la Vézère (SIAV) selon l'arrêté préfectoral du 14 juin 2018 portant modification des statuts du SIAV, car la préfecture considère que la nouvelle compétence GEMAPI lui est transférée.

Monsieur le Maire annonce qu'une consultation a été lancée pour cette étude et qu'il convient d'arrêter le choix de l'entreprise. Il précise que la CAO s'est réunie le 6 juillet dernier et qu'une seule offre a été reçue :

- GEONAT pour un montant de 6 145.00€ HT (soit 7 374.00€ TTC)

Monsieur le Maire précise qu'après lecture de l'offre le bureau d'études a les compétences et qu'il présente d'importantes références (dont plus de 110 profils réalisés). La proposition respecte la méthodologie et prend en compte la question des cyanobactéries conformément à la demande émise dans le cahier des charges. L'offre présente un bon rapport qualité/prix.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de GEONAT pour un montant de 6 145.00€ HT (soit 7 374.00€ TTC) et autorise le Maire à procéder à l'exécution de l'étude.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2018.

Aménagement devant la pharmacie - Marquage

Monsieur le Maire informe que les travaux d'aménagement devant la pharmacie sont pratiquement achevés et qu'il convient maintenant de procéder au marquage pour la mise en sécurité de la voie de circulation à partir du carrefour de la route des Cordonniers jusqu'au carrefour de l'Acassière.

Il informe que l'entreprise retenue est PSMS19 pour un montant de 1 849.33€ HT (2 219.19€ TTC).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil approuvent cette nécessité, autorisent le Maire à faire réaliser les travaux de marquage et le chargent de solliciter en son nom la subvention départementale (35% amendes de Police) pouvant être octroyée pour cet investissement.

Les dépenses et les recettes résultant de cette décision seront prévues au budget principal de la commune.

Suite à la remarque concernant la suppression d'un bout de trottoir, la commission voirie présente un devis de la société Eiffage pour la création d'une allée et élargissement de trottoir d'un montant de 4 155€ TTC. Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette proposition et décide d'effectuer ces travaux en régie.

Aménagement à l'église d'une niche pour la sculpture Saint Sébastien

Monsieur le Maire rappelle que la sculpture Saint Sébastien classée aux Monuments Historiques a fait l'objet d'une rénovation en 2008 et que depuis elle est conservée dans un placard de la sacristie, situation qui n'est pas satisfaisante pour une œuvre de cette qualité et qu'il conviendrait de rendre cette sculpture visible au public en la présentant dans l'église.

Monsieur le maire présente un projet de cahier des charges rédigé en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Après en avoir délibéré à 12 voix pour et 2 abstentions, les membres du conseil approuvent cette nécessité et le projet de cahier des charges. Ils chargent le maire de réaliser une consultation d'entreprise et de retenir la meilleure offre qui sera ensuite soumise à l'accord de la DRAC.

L'offre retenue sera présentée à un prochain conseil et le plan de financement sera arrêté concomitamment.

Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2019, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la garantie de prévoyance complémentaire souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 1€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

Motion de soutien au Barreau de Tulle pour le maintien de la Cour d'Appel de Limoges

Le Barreau de Tulle sollicite la commune de Chamboulive dans l'urgence.

Monsieur le maire informe, suite à un courrier du Bâtonnier du Barreau de Tulle, que le projet de décret concernant les pôles sociaux vient de paraître.

Ce projet mentionne dans son annexe que c'est la Cour d'Appel de Poitiers qui est désignée au lieu et place de la Cour d'Appel de Limoges concernant une partie du pôle social. L'accès à la Cour d'appel de Poitiers est plus compliqué et difficile pour les justiciables de la Corrèze et peut donc entraîner un renoncement de leur part.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, apporte son soutien au Barreau de Tulle dans sa démarche de contestation de cette décision et demande le maintien d'une Cour d'Appel de Limoges de plein exercice.

Installation à l'église de pancartes informatives sous chaque statue

Monsieur le Maire informe le conseil qu'actuellement il n'existe pas d'information concernant les statues exposées dans l'église et propose de faire réaliser des pancartes à cet effet.

Après en avoir délibéré à 12 voix pour et 2 abstentions, les membres du conseil approuvent cette nécessité et chargent le maire de réaliser une consultation d'entreprise et de retenir la meilleure offre.

L'offre retenue sera présentée à un prochain conseil et le plan de financement sera arrêté concomitamment.

Questions diverses :

Un point est fait par Madame LUC sur l'intégration de la famille syrienne au sein de Chamboulive. La famille va recevoir dans les jours à venir leurs titres de séjour d'une validité d'un an. Les parents ont pratiquement terminé les cours de français obligatoires sur Tulle. Les quatre enfants sont inscrits à l'école de Chamboulive pour la rentrée prochaine.

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un mail de Mme et M Lascaux-Ruiz habitants du lotissement Bordes. Ils demandent que soit mis en place des ralentisseurs car les véhicules roulent trop vite et ont peur pour les enfants. Il est décidé qu'un rendez-vous sera donné sur place afin de discuter de la situation.

Madame SAMOÏLENKO fait remarquer l'état de la salle du conseil municipal et des mariages ainsi que des toilettes du 1^{er} étage. L'assemblée convient de la nécessité de procéder à des travaux de rénovation de la salle du Conseil Municipal et des mariages ainsi que des toilettes du 1^{er} étage de la Mairie.

Les travaux prévoiraient la rénovation des peintures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil approuvent cette nécessité et chargent le maire de réaliser une consultation d'entreprise et de retenir la meilleure offre.

L'offre retenue sera présentée à un prochain conseil et le plan de financement sera arrêté concomitamment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le Maire,

Noël MARTINIE

